

cultivons pas le tabac, et que nous ne pouvons pas réussir à le cultiver.

J'ignore si l'honorable ministre a été témoin de la culture du tabac dans l'endroit qu'il habite dans la province de Québec; mais cette plante est certainement cultivée ailleurs dans la province. Certains comtés de Québec produisent des quantités considérables de tabac, d'avoine, d'orge et de blé. Le climat du Canada est donc favorable à la culture du produit.

Le tabac est de fait cultivé avec profit dans les comtés de Joliette, Berthier et Montcalm, qui le produisent en grande quantité. J'irai plus loin; on peut en dire autant du comté de Dorchester et du comté de Charlevoix, sur la rive nord en bas de Québec, que beaucoup de personnes croient à tort se trouver à l'autre extrémité du monde, près du pôle nord, et être presque inhabitable.

Le tabac est cultivé dans le comté de Charlevoix, mais pas d'une manière profitable; et pourquoi? Parce que les cultivateurs ne peuvent pas payer le droit, quoiqu'ils puissent produire assez de tabac pour la consommation locale.

L'honorable ministre du Revenu de l'Intérieur aurait dû savoir que le tabac croît dans le comté de Charlevoix, car il en a fait saisir dernièrement 4,000 lbs. dans les paroisses de la Baie St. Paul et des Eboulements. Ce n'était pas du tabac étranger ou importé, mais bien du tabac produit par ces paroisses.

Si l'honorable ministre eût visité le bas du fleuve St. Laurent, il aurait pu remarquer la paroisse des Eboulements, située sur le sommet et le versant des montagnes, et qui est couverte de neige durant six mois de l'année, et où cependant on cultive le tabac avec profit, tout comme les céréales.

Si cela peut se faire sur la rive nord, en bas de Québec, à plus forte raison peut-on produire du tabac du côté sud. Le comté de Québec, que j'ai représenté par le passé, produit du tabac pour la consommation indigène, mais pas pour d'autres fins, car ses habitants ne désirent pas payer de droit.

À Québec, dans la paroisse de Ste. Foye, le tabac est cultivé en grande quantité. J'ai connu une personne de cette localité qui produisait suffisam-

ment de tabac pour en vendre et en exporter. Le droit ayant été augmenté très considérablement, cette personne fut obligée d'abandonner, dans une certaine mesure, la culture de ce produit.

La même observation s'applique avec la même force aux autres parties de la province, et ces faits démontrent que l'assertion du ministre du Revenu de l'Intérieur, que le climat de la province de Québec n'est pas favorable à la culture du tabac, est inexacte. Evidemment, l'honorable ministre a été mal renseigné. Si ce droit est aboli, nous verrons alors si le tabac ne vient pas au Canada.

D'un autre côté, l'honorable ministre a dit que, si le droit sur le tabac indigène était aboli, l'importation du tabac diminuerait dans une grande mesure, car le tabac serait alors cultivé au Canada en quantité suffisante pour subvenir au besoin du pays. L'honorable ministre admet par-là même que le climat du Canada est favorable à la production du tabac, et il craint en conséquence que le revenu n'en souffre si ce droit est aboli tel que demandé.

L'honorable député de Beauce ne demande pas l'abolition perpétuelle de ce droit, mais simplement pour quelques années, jusqu'à ce que nos cultivateurs soient entendus dans la culture de ce produit.

J'ai regretté vivement d'entendre l'honorable ministre du Revenu de l'Intérieur déprécier le climat du Bas-Canada.

L'honorable ministre nous a dit que ce climat n'était pas favorable à la production du blé, et que la province de Québec était obligée d'importer une quantité considérable de blé. Il n'y a pas de doute que cette province importe du blé, mais l'honorable ministre devrait savoir qu'il y a un temps où non-seulement elle produisait assez de blé pour la consommation de sa population, mais où elle en exportait une grande quantité chaque année. Dans les dernières années, la production du blé dans cette province n'a pas été aussi considérable; mais cela est dû à la présence de la mouche à blé, qui a fait de grands ravages là tout comme dans les autres pays. Ce fléau a été cause que les cultivateurs du Bas-Canada ont renoncé en partie à la culture du blé, pour donner leur